



DÉFENSE

EXPRESSION

ON AVANCE A PETITS PAS SUR LES TAUX D'AVANCEMENTS !

Une réunion organisée par la DRH-MD sur les modalités de mise en œuvre de la hausse du taux d'avancement pour l'accès au groupe VII des ouvriers au titre de 2025 s'est tenu le 10 décembre.

Cette augmentation du taux de 14 à 22% fait suite aux travaux de fidélisation initiés entre autres par la **CFDT** avec le SIAé en GT attractivité, puis portés par la DRH-MD auprès du guichet unique, afin de réduire le nombre de démission d'ouvriers de l'État débauchés par le secteur privé.

Le Guichet unique a donc enfin donné son accord pour 2025 mais ces 141 avancements supplémentaires ne concerneront que les professions dites à forts enjeux opérationnels (MCO aéronautique, mécanique terrestre...).

PERSONNELS À STATUT OUVRIER

La **CFDT**, qui se bat sans relâche pour le maintien des compétences et un pouvoir d'achat décent, se réjouit de ces mesures qui bénéficieront aux ouvriers de l'État et renforceront l'attractivité du statut.

La **CFDT** revendique que ce taux de 22% soit sanctuarisé pour les prochaines années et continue son travail pour que l'ensemble des professions puissent bénéficier, à terme, de cette hausse de taux.

Lors de cette réunion la DRH-MD nous a annoncé avoir fait une demande de taux triennal (2026 à 2028) pour les avancements des ouvriers de l'État.

Comme nous le réclamions dans notre précédent tract, la parution d'un taux d'avancement triennal serait un signe favorable pour la fidélisation et la reconnaissance des ouvriers de l'État.

Cela permettrait enfin aux CAPSO de travailler sur l'avancement avec une visibilité sur 3 ans et de nommer les ouvriers dès le début de l'année d'avancement.

La **CFDT** 1^{er} syndicat du ministère des armées ne pratique pas la politique de la chaise vide et sera toujours à vos côtés pour défendre le statut des ouvriers de l'État.

Paris, le 12 décembre 2025

